

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 09/132 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LA SIGNATURE ET L'EXECUTION DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE N° 60/PN/07 DIB POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE CONSERVATION PREVENTIVE ET DE RESTAURATION DES OBJETS MOBILIERS DE CORSE

SEANCE DU 29 JUIN 2009

L'An deux mille neuf, et le vingt-neuf juin, l'Assemblée de Corse régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUERRINI Christine, GIUDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PROSPERI Rose-Marie, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VERSINI Sauveur

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à M. DOMINICI François
Mme ANGELI Corinne à Mme SCOTTO Monika
Mme BIANCARELLI Gaby à Mme GORI Christiane
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à M. GALLETTI José
M. CHAUBON Pierre à M. OTTAVI Antoine
M. GUAZZELLI Jean-Claude à Mme FILIPPI Geneviève
Mme NATALI Anne-Marie à M. VERSINI Sauveur
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme RICCI Annie à Mme GUERRINI Christine

Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme MOSCONI Marie-Jeanne
M. SISCO Henri à Mme ALIBERTINI Rose

ETAIENT ABSENTS : Mmes et M.

ALLEGRI-SIMONETTI Marie-Dominique, DELHOM Marielle,
MARCHIONI François-Xavier, PIERI Vanina, RISTERUCCI Josette.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,
- VU** les décrets n° 2008-1355 et n° 2008-1356 du 19 décembre 2008 modifiant le Code des Marchés Publics,
- VU** la délibération n° 09/023 AC de l'Assemblée de Corse du 9 mars 2009 adoptant le budget de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2009,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification, et des Affaires Européennes,
- APRES** avis de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre n° 60/PN/07 DIB pour la construction d'un centre de conservation préventive et de restauration des objets mobiliers de Corse.

ARTICLE 2 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 29 juin 2009

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Camille de ROCCA SERRA

ANNEXES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Objet : Habilitation du Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre n° 60/PN/07 DIB pour la construction d'un centre de conservation préventive et de restauration des objets mobiliers de Corse.

I - NATURE DE LA PRESTATION INITIALE

Le marché d'études concerné comprend la mission de base et la mission complémentaire **EXE** relatives à la construction d'un Centre de Conservation préventive et de restauration des objets mobiliers de Corse à Calvi.

II - OBJET DE L'AVENANT

Le mandataire, Hugues Fontenas et l'ensemble des co-traitants de l'équipe de maîtrise d'œuvre, souhaitent associer un nouveau cotraitant, afin d'assurer dans les meilleures conditions le suivi du chantier.

Un architecte d'opération établi dans les environs immédiats de Calvi a donc été choisi pour effectuer ce suivi.

Vincent Delmas sera chargé en phase DET (direction et exécution des travaux) :

- de l'organisation et de la direction des réunions hebdomadaires de chantier,
- de la rédaction du compte rendu,
- du contrôle d'exécution,
- de l'information sur l'état d'avancement,
- d'une participation à l'établissement des ordres de service, et procès verbaux (information auprès du mandataire).

Cette part de mission DET intègre la prise en compte du cahier des charges de « chantier propre » qui comprend notamment l'inclusion d'un chapitre spécifique dans les comptes rendus de réunion de chantier et les fonctions « référent » au titre de la maîtrise d'œuvre.

Vincent Delmas sera chargé en phase AOR (assistance sur opérations de réception) :

- de l'organisation et de la direction des OPR,
- de l'établissement des procès verbaux et des propositions de réception,
- du récolement des DOE entreprises,
- du suivi des levées de réserves.

Sa mission débute à la désignation des entreprises et prend fin à l'issue de la période de parfait achèvement.

Vincent Delmas assure les responsabilités professionnelles liées à ces parts de mission, au prorata de sa part d'honoraires pour chaque élément de mission, notamment au regard de l'obligation d'assurance.

Les modifications de la répartition d'honoraires entre architectes sont indiquées dans l'annexe 1, jointe sous forme de tableau. Ces modifications n'entraînent aucune augmentation du montant du marché.

En annexe 2 sont joints les documents nécessaires à l'acceptation du nouveau cotraitant.

III - INCIDENCE FINANCIERE

L'acceptation du nouveau cotraitant entraîne une modification de la répartition des honoraires entre les architectes uniquement, sans augmentation du montant du marché. La nouvelle répartition est jointe en annexe 1.

En application de l'article L. 4422-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que l'Assemblée délibérante autorise le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre n° 60/PN/07 DIB pour la construction d'un centre de conservation préventive et de restauration des objets mobiliers de Corse.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer.

ANNEXE 1

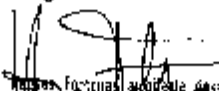
6. nouvelle répartition des honoraires de la maîtrise d'oeuvre.

Les prix indiqués ci-dessous sont H.T. et exprimés en valeur base marché (septembre 2007).

	architectes						OLM	TEC.CO	BETHAC	MD-ETC	
	Total	%	Hugues Fontenas	%	Isabelle Latappy	%					Vincent Delmas
APS	70 695,04	0,56	27 828,70	0,44	21 446,34			2 420,00	7 600,00	5 800,00	5 800,00
APD	100 874,95	0,63	31 369,01	0,37	18 439,18			3 974,80	15 230,29	18 002,46	13 859,12
PSO	104 870,49	0,64	32 967,06	0,36	18 647,43			5 115,88	16 911,33	15 797,41	15 491,69
ACI	39 055,55	0,57	10 801,38	0,43	8 066,70			1 278,92	5 707,57	5 496,18	7 715,79
VISA	43 188,14	0,29	7 958,39	0,71	19 118,63			1 278,92	8 658,84	8 155,86	
DET	194 629,74	0,11	8 231,18	0,27	20 990,62	0,62	46 000,00	7 673,52	22 196,12	19 025,24	11 098,06
AOH	81 253,24	0,11	2 642,82	0,44	9 810,54	0,45	10 000,00	120,83	4 227,83	4 496,22	
FXF	111 916,00	0,17	3 184,99	0,69	20 550,76			1 891,56	40 904,27	38 156,18	4 277,83
TOTAL	638 768,46	0,38	124 963,53	0,44	139 483,18	0,17	56 000,00	23 760,42	119 436,25	114 972,37	58 132,69

Visa des cotraitants

Hugues Fontenas


 LA . LA . Architecture
 50 rue du Colonel Desbassay 75010 Paris
 T : 01 47 70 10 10 F : 01 47 70 10 49
 E : la.la.architecte@orange.fr
 SIRET 446 037 850 0001 - NAF 742A
 RCS Paris : 446 037 850 - NAF 742A

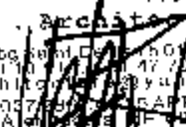
TEC.CO

TECHNIQUES et COORDINATION
 TEC.CO - Bureau d'Etudes
 20, rue Eugène Delacroix
 95120 Montmorency - Tél : 01 40 92 20 18

Vincent DELMAS

VINCENT DELMAS
 ARCHITECTE DPLG
 33000 - 2006 - LUMI3
 RG 0064 1111 - 40068


Isabelle Latappy


 LA . LA . Architecture
 50 rue du Colonel Desbassay 75010 Paris
 T : 01 47 70 10 10 F : 01 47 70 10 49
 E : la.la.architecte@orange.fr
 SIRET 446 037 850 0001 - NAF 742A
 RCS Paris : 446 037 850 - NAF 742A


BETHAC


 BETHAC
 10, avenue La Fayette Fontenay
 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS
 Tél : 01 49 74 12 01 Fax : 01 49 74 12 02
 RCS Paris : 446 037 850 - NAF : 742 3

OLM


 O.L.M.
 70, Q. Allée Darius Milhaud - 75019 PARIS
 T: 01 42 06 44 91 F: 01 42 06 64 27
 office@o-l-m.net www.o-l-m.net
 RCS Paris : 446 037 850 - NAF 742A

MD-ETC


 MD-ETC
 10, rue de la République
 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS
 Tél : 01 49 74 12 01 Fax : 01 49 74 12 02
 RCS Paris : 446 037 850 - NAF : 742 3

ANNEXE 2